GIRONDE FFF

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du vendredi 15 mars 2024

Présents: Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

Absent excusé: Christian LABORDE

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédent la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif <u>précis</u> de non-utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

Reports

Toutes les rencontres de la journée 4, non jouées le 09.03.2024, ont été reprogrammées. Les clubs concernés pourront prendre connaissance des dates de reports en consultant leurs agendas respectifs sur le site du District.

DISTRICT GIRONDE FFF

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Finale Départementale du Festival U13 PITCH

La finale départementale du Festival U13 PITCH Filles et Garçons aura lieu le samedi 6 avril 2024 au parc des sports du BOUILH, route du BOUILH, 33240 ST ABDRE DE CUBZAC ;

Le RDV des équipes est fixé à 8h15.

Les équipes qualifiées sont :

- Pour les filles, 16 équipes : SA Mérignac, FCE Mérignac Arlac, US Cenon, FC Girondins de Bordeaux, SPC La Bastidienne,
 Arsac le Pian, Cadaujac SC, FC Talence, GF Rive Droite Porte E. 2 Mers, Gauriaguet Peujard, USC Léognan, St Bruno Union, AGJA Caudéran, CA Sallois, Stade Bordelais, FC Bassin d'Arcachon
- Pour les garçons, 16 équipes: FCE Mérignac Arlac, Le Taillan, FC Girondins de Bordeaux, FC Libourne, FC Rive Droite 33,
 FC Langon, FC St Médard en Jalles, St André de Cubzac, FC Bassin d'Arcachon, SA Mérignac, GJ RC Isle, Stade Bordelais,
 US Lège CF, US Bouscat, Floirac, RC Bordeaux

U12 DEPARTEMENTAL 3

<u>Décisions administratives</u>									
Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs		
U12 D3	09.03	Poule A	27812892	SP.C. LA BASTIDIENNE 23	500057	Feuille de match en retard	44 €		

U13 DEPARTEMENTAL 3

<u>Décisions administratives</u>									
Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs		
U13 D3	09.03	POULE D	27815481	RACING CLUB DE BORDEAUX 2	505572	Feuille de match en retard	44 €		
U13 D3	09.03	POULE B	27816204	AMBARESIENNE ES 1	550784	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €		

GIRONDE FFF

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

U13 DEPARTEMENTAL 4

Courriers

Courriel du FC BELIN BELIET (50568) du 09.03.2024, qui demande pourquoi le score de la rencontre **27805871 U13 D4 Poule C** du 10.02.2024, opposant GRADINAN FC 3 – BELIN BELIET 1, n'a toujours pas été entériné.

Plusieurs relances ont été faites par la Commission, demandant au FC GRADIGNAN de transmettre la feuille de match. Sans réponse, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe FC GRADIGNAN 3.

FC BELIN BELIET 1 : 3 points, + 3 buts
FC GRADIGNAN 3 : moins 1 point, - 3 buts

<u>Décisions administratives</u>									
Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs		
U13 D4	10.02	POULE C	27805871	FC GRADIGNAN 3	581856	Match perdu par pénalité	55 €		

U13 DEPARTEMENTAL 5

Mise à jour du résultat

Suite à la décision de la commission de discipline du 27 février, le résultat de la rencontre U13 D5 poule B du 27 janvier 2024, opposant CENONS US 2 – CADAUJAC SC 1, est confirmé tel qu'acquis sur le terrain (4-0)

<u>Décisions administratives</u>									
Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs		
U13 D5	09.03	POULE A	27809645	U. S. CENON 3	511449	Feuille de match en retard	44 €		



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

U13 DEPARTEMENTAL 6

Décisions administratives									
Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs		
U13 D6	09.03	POULE E	27805499	A.S. ST AUBIN DE MEDOC 3	520874	Feuille de match en retard	44 €		
U13 D6	09.03	POULE L	27795814	SUD GIRONDE F.C. 1	551098	Feuille de match en retard	44 €		

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation et à effectif réduit

Robert RITTIMANN Secrétaire de la Commission